



Académie de droit de Nanterre

L'année prochaine, le cabinet Jeantet fêtera ses 100 ans, c'est une occasion toute trouvée pour nous, académiciens, de présenter le premier de nos 7 partenaires.

Historique du cabinet

Créé en 1924 par le premier français titulaire d'un doctorat en droit de l'université d'Harvard, le cabinet prend son nom de Maître Fernand-Charles Jeantet, également docteur en droit, pionnier de l'analyse économique du droit et ardent défenseur de la construction européenne, qui rejoint le cabinet après la seconde guerre mondiale. Progressivement, sous l'impulsion de la mondialisation, le Cabinet Jeantet internationalise son expertise et sa clientèle, intervenant notamment dans le cadre des investissements issus du Plan Marshall de 1948 à 1952. Le Cabinet disposera de bureaux à l'étranger, de New York aux pays d'Europe de l'Est. Cette orientation vers l'international est encore aujourd'hui très présente chez Jeantet, dont la moitié de la clientèle est composée de groupes étrangers .

Services & Expertises de Jeantet

Jeantet est ce que l'on appelle un cabinet Full Service, apportant l'ensemble des prestations de conseils à ses clients en matière de droit des affaires (essentiellement pour des personnes morales). Composé de 135 avocats dont 35 associés, l'organisation des services du Cabinet est faite en fonction de la spécialité de chacun de ces membres.

Jeantet intervient donc dans différents domaines d'expertises ; le M&A (de l'anglais, Mergers and Acquisitions, qui désigne l'activité de conseil dans la cession ou l'acquisition d'entreprises) est l'activité la plus importante chez Jeantet (plus de 40 avocats la pratiquent). Certains associés de Jeantet sont spécialistes des prises de participation dans des entreprises cotées en bourse, quand d'autres interviennent sur des opérations dites de Private Equity (avec des fonds d'investissement). Parce que le monde entrepreneurial est fortement rythmé par le droit du travail - et parfois par la nécessité d'effectuer des plans de restructuration au sein du salariat - le Cabinet Jeantet a également axé son développement sur le droit social. Le cabinet est également spécialisé en droit bancaire et apporte des conseils en matière de financement des entreprises, d'ingénierie financière et de réglementation bancaire de ces dernières. Par ailleurs, Jeantet est composé de nombreux avocats intervenant en contentieux dans l'ensemble des matières traitées par le Cabinet (contentieux commercial, immobilier, bancaire, arbitrage, pénal des affaires...). L'europanisation du droit conduit à l'émergence de nouvelles exigences notamment en matière d'abus de positions dominantes, de droit de la concurrence et de manière générale dans l'ensemble des contentieux économiques, Jeantet s'est également adapté à ces exigences pour conseiller ses clients dans ces matières. Au regard de la législation toujours plus forte en matière environnementale, les entreprises se retrouvent, à plus grande fréquence, confrontées aux enjeux liés au changement climatique et à la nécessité de se tourner vers des chaînes de production plus durables. Jeantet fait face à ses nouveaux enjeux par le développement d'un service de droit public (lobbying, affaires publiques, gestions de crises et contrats publics) et de droit de l'énergie (notamment renouvelable) et des ressources naturelles. . Et nous ne détaillons pas ici les activités en droit immobilier et en droit fiscal, également présentes chez Jeantet !

Jeantet se distingue des autres cabinets d'avocats par sa mise en avant de 5 valeurs fortes : Indépendance, créativité, implication, influence et audace. L'étendue des prestations de conseils et d'expertises fournies par le cabinet, et le fait que ce dernier soit en "full service" répond parfaitement à la troisième de ses valeurs. Chaque avocat cherche à s'impliquer, autant qu'il se doit et qu'il le peut dans un dossier de sorte notamment à nouer une relation de confiance avec le client. Pour Maître Vincent Netter, la relation de confiance est clef et implique une forte disponibilité et un haut niveau de réactivité.

Être avocat chez Jeantet ?

Maître Vincent Netter est avocat depuis 2003, et exerce ses fonctions depuis cette même date chez Jeantet dans le département M&A. En tant qu'associé, il assiste ses clients, majoritairement étrangers dans leurs opérations d'acquisitions et de restructurations et leur apporte également des conseils dans le cadre de création de sociétés, de rédaction de pactes d'actionnaires ainsi que dans la négociation et l'analyse de contrats commerciaux et industriels.

Après avoir obtenu un diplôme d'études approfondies (DEA) en droit des affaires et de l'économie à l'université Paris I Panthéon Sorbonne, et une maîtrise en droit des affaires à l'université Paris II, il rejoint Jeantet initialement pour y effectuer un stage de fin d'études d'une durée de 6 mois. C'est à la fin de ce dernier et après avoir décroché le CAPA, que le cabinet, appréciant son travail, lui propose une offre d'emploi au sein du département Corporate M&A. Désireux d'indépendance, il accepte et gravit peu à peu les échelons avant de devenir associé fin 2014.

Pour lui, l'avocat est avant tout un juriste, c'est-à-dire quelqu'un qui doit disposer d'une connaissance du droit, qui doit s'inspirer des mécanismes juridiques qu'il connaît pour anticiper sur des difficultés et qui doit s'en servir pour représenter au mieux les intérêts de son client. Le « maître mot » de la réussite dans ce métier tient en la confiance que l'avocat doit susciter. Tout est un "jeu de séduction" (ou consistant à gagner la confiance de chacun) : il faut d'abord "séduire son client, puis séduire les avocats de la partie adverse pour finir par séduire les clients de ces derniers".

Maître Netter se présente ainsi en tant que fervent défenseur de la pleine implication de l'avocat auprès de son client, notamment par une forte disponibilité, afin de saisir les difficultés rencontrées par son client et de trouver les solutions les plus adéquates. Interrogé sur cette disponibilité, il se remémore l'un des premiers dossiers sur lequel il est intervenu en tant que collaborateur, concernant l'acquisition d'une société implantée dans plus de 40 pays ; afin de faire le point avec les intervenants de chaque pays, il fallait s'adapter aux fuseaux horaires de chacun, de sorte que les heures passaient sans savoir si l'on devait dire bonjour ou bonsoir et les membres de l'équipe passaient des dizaines d'appels par jour en se relayant le jour et la nuit.

Bien qu'indépendant, l'avocat d'affaires est donc soumis à une forte charge de travail, ce qui implique de trouver la meilleure organisation possible, afin de trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Si cela implique des sacrifices, le métier d'avocat est rempli de satisfactions et les années qui passent permettent également d'améliorer cet équilibre. Maître Netter nous a d'ailleurs indiqué venir occasionnellement avec ses filles au bureau...

Face au développement de l'information juridique en ligne, via des bases de données telles que LexisNexis ou Doctrine, et plus récemment encore, le développement de l'intelligence artificielle, la profession d'avocat est parfois considérée comme quelque peu menacée par l'auto-enseignement juridique. Les potentiels clients, avant même de contacter un avocat (ou au lieu de le faire) interroge Google pour se renseigner sur leurs droits (sans parfois vérifier la véracité de leurs sources, leur solidité ou même si elles sont à jour). Pour Maître Netter, c'est certes une avancée contemporaine qu'il ne faut pas nier, mais l'expertise humaine est – l'espère-t-il – encore requise pour un certain nombre d'années dans le domaine du droit des affaires et la négociation !

